

Original : anglais

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT
(ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2020/2021**
(Secrétariat de l'ICCAT)

Introduction

Selon les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur les transbordements* [Rec. 16-15], tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. La Chine, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, la Namibie, le Sénégal, St. Vincent et les Grenadines et le Taipei chinois ont confirmé leur participation au ROP-Transbordements au cours de la période 2020/2021.

Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**appendice 1**.

Début 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a publié la circulaire 1829/20 concernant les procédures en cas de force majeure, qui se sont maintenues en 2021. Heureusement, des observateurs ont pu être déployés dans tous les cas et le Secrétariat a reçu le rapport d'un seul cas où, en raison des règles de sécurité actuelles du COVID-19, l'observateur n'a pas été autorisé à visiter le LSPLV.

Les cas de non-application potentielle sont désormais directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ceux-ci, ainsi que les réponses des CPC, sont contenus dans l'appendice 1 du document « *Programme régional d'observateurs pour les transbordements de l'ICCAT (ROP-transbordements)* » [COC_305/21]. Les rapports d'observateurs reçus avant le 1^{er} octobre 2021 sont disponibles par année sur le [site web de l'ICCAT](#).

Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un nouveau protocole d'entente a été signé en 2015 avec la CCSBT afin d'incorporer les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

Résultats à ce jour

Depuis le lancement du programme, 261 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si sept d'entre elles ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 16-15, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont occultées à des fins de confidentialité.

Au 1er octobre 2021, selon les données disponibles, 413.173 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT. Une ventilation des données disponibles par CPC figure dans le PLE-105/21. En 2019, des divergences importantes ont été constatées entre les rapports annuels de transbordement des CPC et la base de données fournie par le consortium, et certaines erreurs ont ensuite été trouvées dans la fonction d'importation de la base de données du consortium. Par l'intermédiaire du Secrétariat, le consortium a travaillé avec les CPC concernées pour concilier les différences, et les jeux de données sont maintenant conformes.

Les rapports complets reçus des participants au ROP évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs ont été publiés cette année sur le site web protégé par mot de passe (https://www.iccat.int/TransReports/TransReports_FRA.zip), ainsi que les rapports reçus des CPC sur les transbordements en mer et aux ports.

Le **tableau 1** ci-dessous fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2020.

Partage des informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur le site web de l'ICCAT à l'adresse suivante http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf. Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelés, élaborés par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (STF-202/21).

Le niveau de financement requis pour 2022/2023 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou augmentés. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Tableau 1. Résumé des déploiements (octobre 2020-octobre 2021).

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/ Données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
248/20	Ibuki	Le Cap	Shimizu	21 décembre 2020	Oui	2 septembre 2021	28 octobre 2020	56,5	2553,95	14215,07	5,57
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Japon								
249/20	Taisei Maru No.24	Le Cap	Le Cap	7 janvier 2021	Oui	1 octobre 2020	23 décembre 2020	70	1169,47	17846,15	15,26
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
250/20	Feng Lu	Le Cap	Le Cap	21 janvier 2021	Oui	6 novembre 2020	18 décembre 2020	43	541,24	11775,31	21,76
	AT000PAN00225	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
251/20	Chikuma	Ville de Panama	Port Louis	19 mars 2021	Oui	3 décembre 2020	11 mars 2021	97	2632,39	28092,85	10,67
	AT000LBR00003	Panama	Maurice								
252/20	Taisei Maru No.15	Le Cap	Le Cap	19 février 2021	Oui	12 novembre 2020	7 février 2021	88	784,83	22280,05	28,39
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
253/20	Meita Maru	Le Cap	Walvis Bay	26 février 2021	Oui	20 novembre 2020	12 décembre 2020	21	382,73	5864,37	15,32
	AT000PAN00316	Afrique du Sud	Namibie								
254/21	Ibuki	Le Cap	Shimizu	3 juillet 2021	Oui	10 février 2021	17 juin 2021	128	3376,54	34554,43	10,23
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Japon								
255/21	Genta Maru	Le Cap	Croisé avec la CTOI	1 juin 2021	Oui	1 mars 2021	3 avril 2021	26,5	46,27	4870,34	105,26
	AT000PAN00246	Afrique du Sud									
256/21	Taisei Maru	Le Cap	Le Cap	4 juillet	Oui	8 avril 2021	23 juin 2021	74	1340,63	17471,27	13,03

	No.24			2021							
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
257/21	Chikuma	Le Cap			Oui						
	AT000PAN00320	Afrique du Sud									
258/21	Taisei Maru No.15	Le Cap			Oui						
	AT000JPN00651	Afrique du Sud									
259/21	Genta Maru	Le Cap			Oui						
	AT000PAN00246	Afrique du Sud									
260/21	Ibuki	Le Cap			Oui						
	AT000PAN00163	Afrique du Sud									

* Hors formation, équipement et frais généraux du Secrétariat ;

** Pas de "Rapport final" reçu au moment de la rédaction du présent document.

TRANSBORDEMENT AU PORT

Les rapports sur les transbordements au port sont présentés à l'**appendice 1**. Le **tableau 2** présente un résumé des informations reçues.

Tableau 2. Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au **1er octobre 2021**).

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2020.

TRANSBORDEMENT AU PORT			
Albanie	Non applicable	Mauritanie	Aucune information
Algérie	Non applicable	Mexique	Non applicable
Angola	Aucune information	Namibie	Non applicable
Barbade	Non applicable	Nicaragua	Aucune information
Belize	Non applicable	Nigeria	Non applicable
Brésil	Non applicable	Norvège	Non applicable
Canada	Non applicable	Panama	Aucune information
Cabo Verde	Aucune information reçue*	Philippines	Non applicable
Chine	Non applicable	Russie	Non applicable
Côte d'Ivoire	Aucune information	Sao Tome	Aucune information
Curaçao	Reçu	Sénégal	Non applicable
Égypte	Non applicable	Sierra Leone	Aucune information
Guinée équatoriale	Non applicable	Afrique du Sud	Applicabilité incertaine**
El Salvador	Reçu	St. Vincent + Gren.	Non applicable
UE	Reçu (Malte)	Syrie	Non applicable
France (SPM)	Non applicable	Trinidad & Tobago	Non applicable
Gabon	Non applicable	Tunisie	Non applicable
Gambie	Aucune information	Turquie	Non applicable
Ghana	Reçu	Uruguay	Non applicable
Grenade	Aucune information	RU	Non applicable
Guinée Bissau	Aucune information	Etats-unis	Non applicable
Rép.de Guinée	Aucune information	Venezuela	Non applicable
Guatemala	Non applicable	Bolivie	Non applicable
Honduras	Non applicable	Taipei chinois	Non applicable
Islande	Non applicable	Costa Rica	Non applicable
Japon	Reçu	Guyana	Non applicable
Corée	Reçu	Suriname	Non applicable
Liberia	Reçu		
Libye	Non applicable		
Maroc	Non applicable		
* Réponse dans le rapport annuel, mais pas d'informations détaillées ; CP37 non soumis		** Les dates figurant dans le rapport annuel font référence à la soumission des rapports d'inspection au port. Pas de CP37 sur le transbordement dans les ports soumis, applicabilité inconnue	

RÉSUMÉ DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT (ROP-BFT) EN 2021

Soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre du ROP-Transbordement

1. Introduction

En 2006, l'ICCAT a adopté la Recommandation 06-11, récemment actualisée par la Rec. 16-15, établissant un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des Etats membres en ce qui concerne le blanchiment des prises thonières illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) en effectuant un suivi des transbordements en mer des grands navires de pêche palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La Rec. 16-15 stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturés en association avec ces espèces dans la zone de la Convention de l'ICCAT doivent être transbordés dans un port. Or, les Parties contractantes peuvent autoriser des transbordements en mer sous réserve que le navire de charge (CV) dispose d'un VMS et qu'un observateur de l'ICCAT dûment formé se trouve à bord pour contrôler le processus.

2. Déploiements

Ce rapport présente un résumé de la 14^e année du ROP, couvrant les transbordements qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Il s'agit des déploiements 240/19 à 253/20. Afin de mieux s'aligner sur les registres des CPC, la période de déclaration couverte est l'année calendaire, plutôt que la période entre les réunions de la Commission, comme dans les rapports précédents avant 2019. Les chiffres comprennent tous les déploiements, transbordements de navires, poissons transbordés et PNC déclarés au cours de cette période.

2.1 Résumé des déploiements

Au total, 338 transbordements en mer ont eu lieu au cours de 13 sorties. Parmi ceux-ci, 304 transbordements ont été suivis par des observateurs dans le cadre de 12 déploiements comprenant 667 jours de mer. Un déploiement a été effectué sans observateur au cours de cette période de déclaration, ce qui incluait 34 transbordements. La durée moyenne de déploiement pour 2020 était de 54 jours. Un navire de charge (247/20) a été sans observateur pour force majeure en raison des difficultés causées par la pandémie de coronavirus. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 19.040,037 t. Durant le déploiement 247/20, 1.998,698 t de produits supplémentaires ont été transbordés, comme l'indiquent les déclarations de transbordement fournies. Un résumé des principaux chiffres de tous les déploiements est fourni au **tableau 1**.

Sur les 338 transbordements, 46,4% provenaient de navires sous pavillon du Taipei chinois, 28,7% de navires sous pavillon japonais et 19,5% de navires sous pavillon chinois (**Figure 1**). Les autres pavillons qui ont effectué des transbordements, totalisant 5,3% des transbordements, sont Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Sénégal, la Namibie et la République de Corée. L'emplacement des transbordements effectués par les navires dans le cadre du ROP est affiché dans la **figure 2**. Les transbordements étaient principalement situés dans l'Atlantique central le long de l'équateur, dont un grand nombre autour de la ZEE de l'île de l'Ascension, et se répartissaient tout au long de la côte occidentale de l'Afrique.

Tableau 1. Résumé des déploiements 240/19 - 253/20 et poids des poissons transbordés en 2020

N°	Nom du navire	Nom de l'observateur	Date embarqué	Date débarqué	Port d'embarquement	Port de débarquement	Jours en mer en 2020	Pas de transbordements en 2020	Poissons transbordés observés (t) en 2020	Poissons transbordés déclarés (t) en 2020
240	IBUKI	Martin Emanuel	26-déc-19	29-fév-20	Le Cap	Cristobal	61	59	3106,851	3109,391
241	KURIKOMA	Levent Ali Erkal	24-déc-19	06-fév-20	Le Cap	IOTC Cross Over	38	16	979,935	982,83
242	Taisei Maru	Johan Beets	19-fév-20	21-avr-20	Le Cap	Le Cap	63	32	2096,275	2121,962
243	LADY TUNA	Miran Babic	11-mars-20	29-mai-20	Ville de Panama	Shimizu	80	39	2329,893	2329,388
244	FUTAGAMI	Llewellyn Lewis	25-fév-20	27-avr-20	Le Cap	Transfert de l'ICCAT	63	20	1439,198	1497,329
245	HSIANG HAO	Llewellyn Lewis	27-avr-20	04-Jul-20	Le Cap	Le Cap	69	36	2351,327	2427,963
246	TAISEI MARU	Johan Beets	21-avr-20	17-jun-20	Le Cap	Le Cap	58	32	2137,311	2188,603
247	Chikuma	Non observé	10-jun-20	29-Jul-20	Le Cap	Ville de Panama	44	34	0	1998,698
248	IBUKI	Tony Dimitrov	16-sept-20	05-déc-20	Le Cap	Shimizu	43	28	2553,015	2553,95
249	Taisei Maru	Christian Louw	17-oct-20	08-déc-20	Le Cap	Le Cap	53	20	1169,963	1169,468
250	Feng Lu	Peet Botes	06-nov-20	18-déc-20	Le Cap	Le Cap	43	8	523,2165	541,235
252	TAISEI MARU	Taylan Koken	27-nov-20	22-janv-21	Le Cap	Le Cap	63	8	320,111	314,302
253	MEITA MARU	Martin Emanuel	23-nov-20	12-déc-20	Le Cap	IOTC Cross Over	23	6	383,445	382,734

*Certains déploiements ont commencé avant ou se sont terminés après 2019, mais les chiffres indiqués ici ne sont représentatifs que des transbordements qui ont eu lieu au cours de cette période de déclaration.

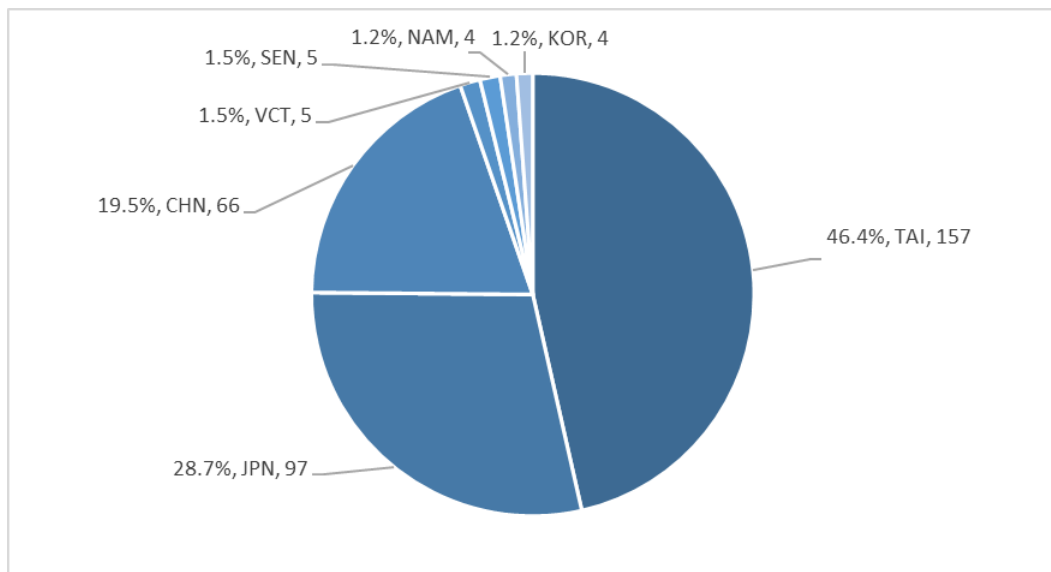


Figure 1. Nombre et pourcentage de transbordements en 2020 par État du pavillon.

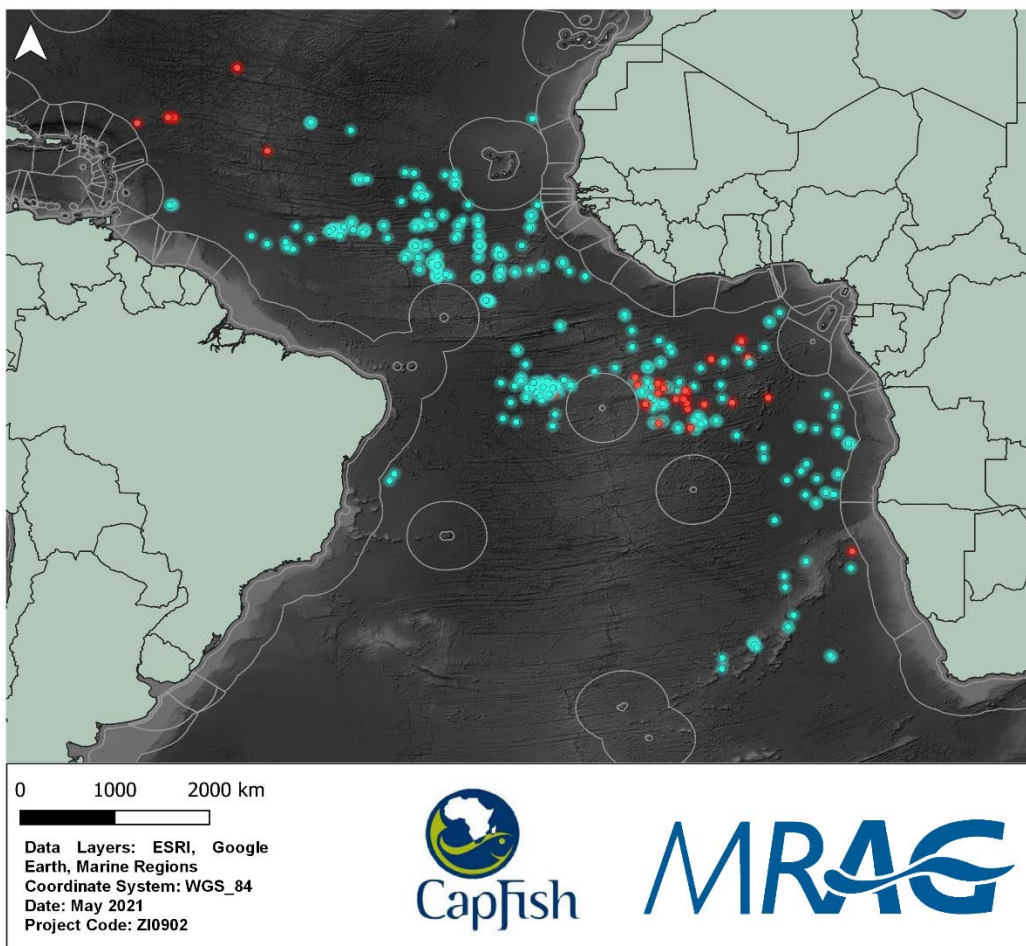
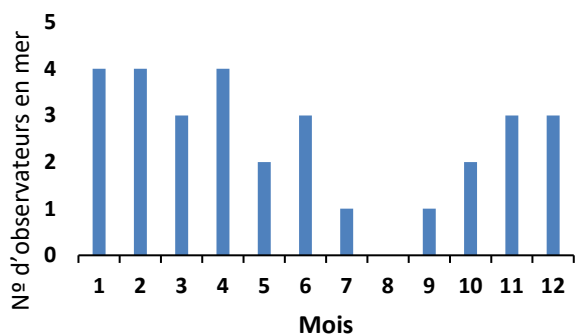


Figure 2. Localisation des transbordements en 2020. Les transbordements observés sont indiqués en bleu et les transbordements non observés en rouge.

¹ Les pays sont énumérés par leurs codes respectifs de trois lettres par ordre décroissant de transbordements. Taipei chinois, Japon, Chine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Namibie et République de Corée.

Un résumé du nombre de déploiements du ROP par mois pour 2020 se trouve à la **figure**



3. La **Figure 4** indique le nombre de transbordements et le poids total transbordé chaque mois. La majorité des transbordements et la quantité totale transbordée ont eu lieu en mars, pour diminuer progressivement vers le mois de décembre. Plus particulièrement, aucun observateur n'a été déployé et aucun transbordement n'a eu lieu au cours du mois d'août. Cela témoigne d'une tendance à la baisse de l'activité de transbordement dans l'Atlantique par rapport aux années précédentes.

Les **figures 5, 6 et 7** indiquent respectivement la durée des transbordements, la quantité de produits transférés et les taux de produits transbordés par heure, et ils restent similaires aux années précédentes.

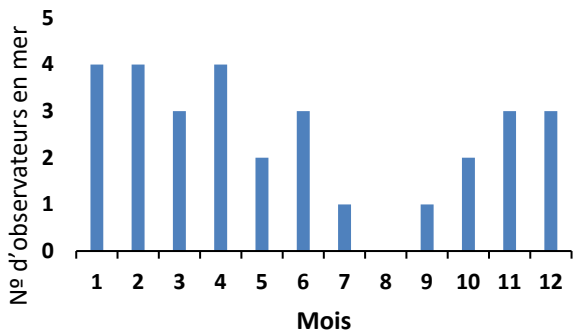


Figure 3. Nombre d'observateurs déployés par mois.

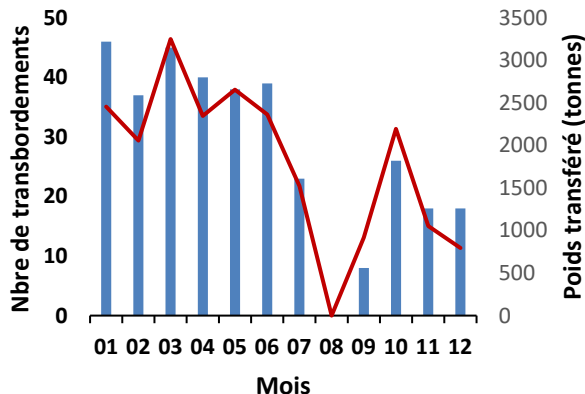


Figure 4 . Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.

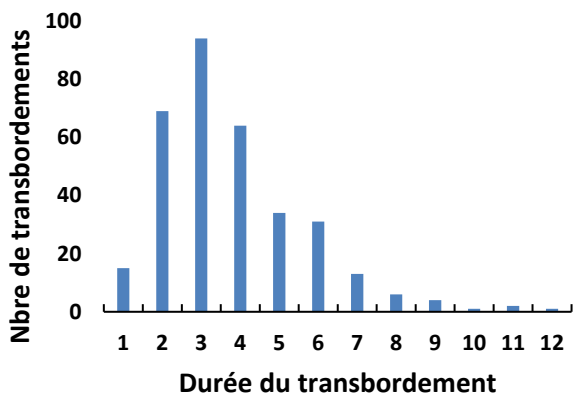


Figure 5. Durée des transbordements (heures).

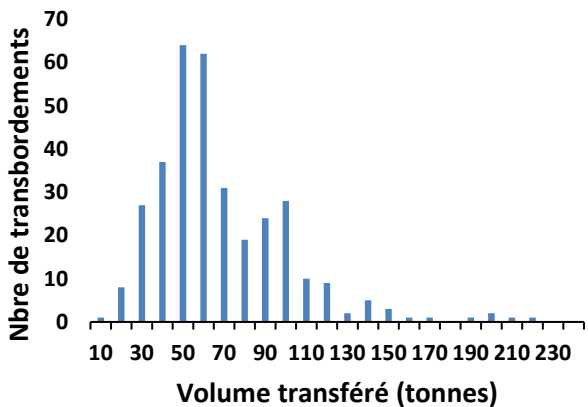


Figure 6. Quantités transférées par transbordement (tonnes).

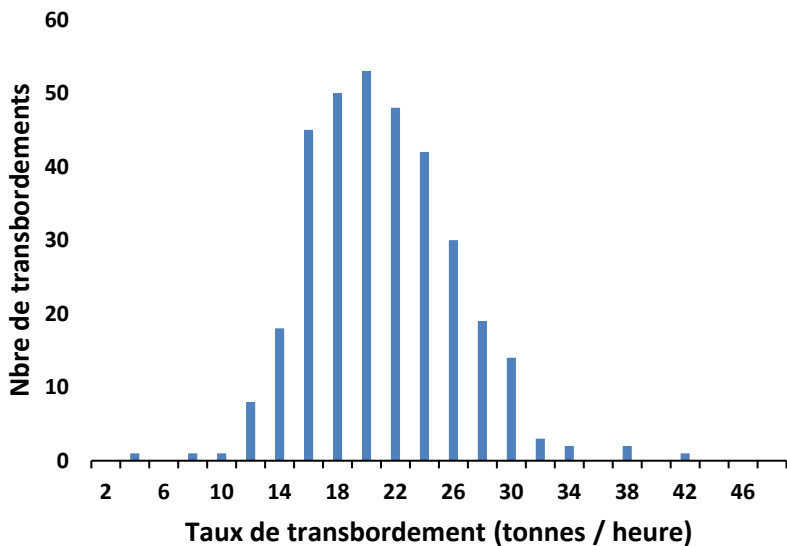


Figure 7. Taux de produits transbordés.

2.2 Transbordements au sein des ZEE

Il semble qu'aucun transbordement n'ait été réalisé dans les ZEE.

2.3 Procédures et logistique

La procédure de demande de déploiement est demeurée la même que celle précédemment décrite par le consortium dans les examens annuels du ROP-ICCAT.

Au cours de la période couverte par ce rapport, deux navires sont passés de l'océan Atlantique à l'océan Indien dans le cadre d'un déploiement de la CTOI sans faire d'arrêt dans un port de l'Atlantique au préalable. Un observateur a été transféré d'un navire de charge à l'autre en mer, tout en restant actif sur les déploiements de l'ICCAT. Deux autres observateurs sont restés à bord de leur navire lors du voyage de retour au Japon (il ne s'agissait pas de déploiements de la CTOI), en raison des restrictions imposées par le coronavirus, de la suspension des déploiements d'observateurs en mer de la CTOI et du souhait des navires de ne pas faire escale au Cap afin d'éviter les retards au port dus à la mise en quarantaine à Maurice. Les observateurs ont habituellement la possibilité de débarquer du navire au premier port d'escale entre chaque traversée, mais en raison de la pandémie de coronavirus, cela n'a pas toujours été possible.

3. Identification des espèces

Les méthodes utilisées par les observateurs aux fins de l'identification et les procédures de déclaration sont demeurées les mêmes et celles-ci sont détaillées dans les rapports antérieurs (ICCAT 2011).

4. Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption, le 1^{er} janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du Sud a été transbordé en 14 occasions au cours de tout juste cinq déploiements, et un total de 630,323 t a été observé (**tableau 2**). Les observateurs élaborent un rapport distinct pour la CCSBT au cours de chaque sortie où du thon rouge du Sud est transbordé.

Tableau 2.. Transbordements de thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) au cours de la dernière année.

N° de demande	Nom du navire	# ICCAT du navire de charge	N° TS	Date	Nbre de poissons :	Poids observé (t)
245	HSIANG HAO	AT000PAN00228	32	29 juin 2020	1346	69,723
245	HSIANG HAO	AT000PAN00228	33	29 juin 2020	805	39,606
245	HSIANG HAO	AT000PAN00228	34	30 juin 2020	576	29,779
245	HSIANG HAO	AT000PAN00228	35	30 juin 2020	713	37,504
245	HSIANG HAO	AT000PAN00228	36	1 juillet 2020	809	40,046
246	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	31	14 juin 2020	1119	55,269
246	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	32	14 juin 2020	1155	58,868
248	IBUKI	AT000PAN00163	2	20 septembre	2119	119,512
248	IBUKI	AT000PAN00163	3	21 septembre	2207	119,178
248	IBUKI	AT000PAN00163	24	14 octobre	164	7,380
249	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	2	25 octobre	251	13,602
249	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	3	26 octobre	553	25,977
253	MEITA MARU	AT000PAN00316	1	28 novembre	32	1,157
253	MEITA MARU	AT000PAN00316	2	30 novembre	249	12,722

5. Estimation du poids

La méthodologie employée par les observateurs pour estimer les poids au transbordement demeure la même que celles antérieurement décrites par le Consortium (ICCAT 2011).

6. Formation des observateurs

Il y a actuellement 49 observateurs actifs du ROP de l'ICCAT (**appendice 1**). En raison de la rotation naturelle du personnel, il est important de maintenir la formation sur une base régulière, cependant, en raison de la pandémie de coronavirus et de la demande réduite d'observateurs dans l'ensemble des ORGP de l'ICCAT et de la CTOI, aucun observateur supplémentaire n'a été formé en 2020.

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes sont disponibles en tant qu'observateurs pour les trois ORGP. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données entre les ORGP. Cela permet aussi aux observateurs de demeurer sur le navire si celui-ci traverse les zones des ORGP afin d'économiser sur les coûts de déploiement (Section 2.3).

Afin de refléter cette disposition, un seul numéro d'observateur et une carte d'identification unique valables pour les trois ORGP sont octroyés aux observateurs.

Tableau 3. Aucune formation supplémentaire au transbordement ROP n'a été dispensée au cours de la dernière année.

Nom de l'observateur	Lieu de la formation
Non applicable	Non applicable

7. Base de données du Programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient jusqu'à la fin de 2020 les données de 7.018 transbordements.

A la demande de l'ICCAT, les développements continus de la base de données au cours de l'année dernière ont inclus la saisie des données relatives aux observations d'espèces clés, telles que les mammifères marins, la saisie des données du formulaire de suivi des captures de la CCSBT dans un tableau dédié, et l'inclusion des données de transbordement dans les ports. Les données au port ont été saisies lorsqu'un observateur est resté sur le navire et a surveillé les transbordements au port en l'absence des autorités portuaires locales en raison de la pandémie de coronavirus.

8. Non-application potentielle (PNC)

Depuis 2012, l'ICCAT exige que des observateurs s'embarquent à bord de LSPLV afin de contrôler les navires par rapport à diverses recommandations de l'ICCAT. Toute non-application potentielle (PNC) est ensuite soumise à l'État du pavillon par l'observateur par l'intermédiaire du consortium. L'État du pavillon a alors la possibilité de réagir. Les codes et les descriptions des PNC sont récapitulées à l'**appendice 2**.

Depuis l'entrée en vigueur de la Recommandation, 996 PNC ont été signalées par des observateurs au cours de 117 déploiements. Celle-ci sont illustrées à la **figure 8**. Seules 34 PNC ont été signalées au cours de la période couverte par le présent rapport (**figure 9**).

Le marquage des navires a été la PNC la plus signalée dans les trois rapports annuels précédents et, malgré les améliorations apportées à d'autres questions d'application, une plus grande proportion de PNC a été présentée chaque année, soit 27, 11, 13 et 16 (2017/2018/2019/2020 respectivement).

Les chiffres de PNC sont moins comparables à ceux des années précédentes en raison de la suspension des embarquements sur les navires, prise comme mesure d'atténuation pendant la pandémie de coronavirus. Les observateurs ont continué à soumettre des PNC pour toutes les non-applications observables identifiées sur le navire de charge. Il s'agissait par exemple de problèmes de marquage des navires et d'erreurs dans les documents du navire transmis à l'observateur.

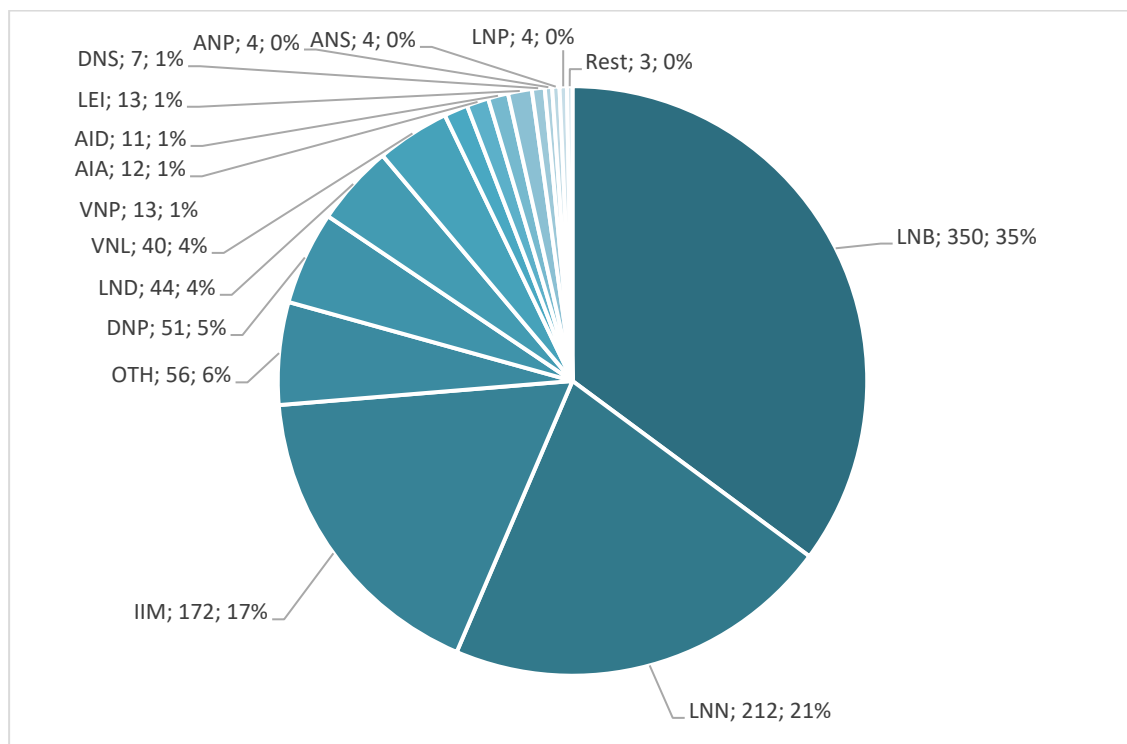


Figure 8. Nombre et proportion des PNC signalées depuis leur introduction.

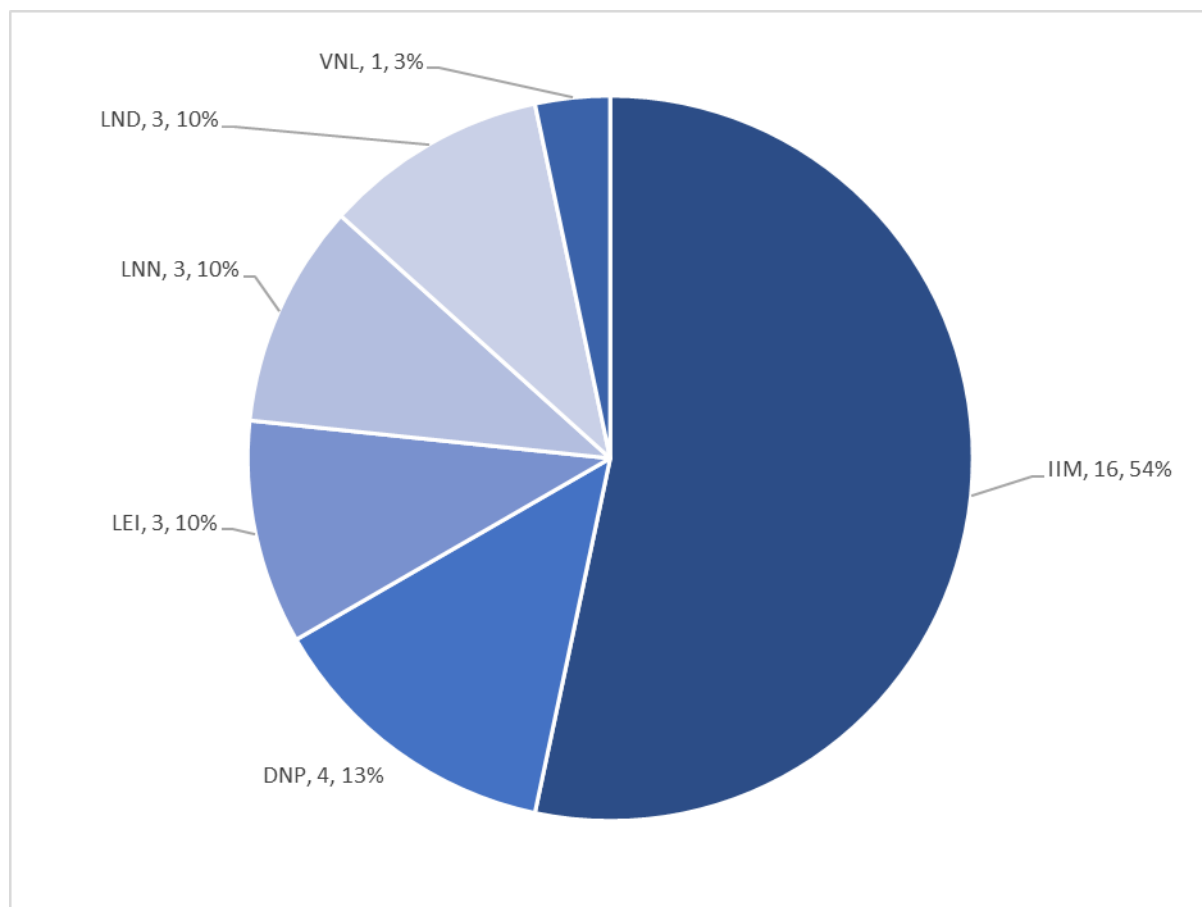


Figure 9. Nombre et proportion des PNC signalées pendant la période couverte par le présent rapport.

² Les codes mentionnés ci-dessus sont référencés dans l'appendice 2 du présent rapport.

8.1 Impact de la pandémie de coronavirus sur le programme.

La pandémie de coronavirus et les fermetures rapides de frontières et de ports qui ont suivi ont posé un certain nombre de défis au Consortium, tant en termes de déploiement d'observateurs que de récupération de ceux qui étaient déjà en mer de manière sûre et rentable. En raison de l'emplacement du siège du Consortium au Cap, la plupart des déploiements ont pu se dérouler avec succès grâce à l'embarquement et au rapatriement des observateurs dans ce port central du ROP. Un seul déploiement s'est déroulé sous l'effet d'un cas de force majeure : en raison de la fermeture des ports, il a été impossible d'embarquer un observateur.

La pandémie de coronavirus a suscité de vives inquiétudes quant au bien-être des observateurs et de l'équipage des navires en 2020. Tous les navires transbordant avec des observateurs à bord ont pris des mesures pour augmenter le niveau d'hygiène, en réponse à la pandémie de coronavirus. Le Consortium a mis en place un certain nombre de mesures pour atténuer le risque pour l'observateur et les équipages des navires, notamment la suspension des embarquements en mer, la réduction des contacts à l'embarquement, les tests PCR et les périodes de quarantaine.

À la demande du Secrétariat de l'ICCAT, le rôle de l'observateur a également été temporairement étendu pour couvrir l'observation des transbordements dans les ports où les autorités portuaires locales n'ont pas pu embarquer en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus. Toutes les données relatives aux transbordements dans les ports saisies par les observateurs ont été consignées dans le rapport de déploiement des observateurs et la base de données des observateurs a été fournie au Secrétariat.

8.2 Mise en œuvre du ROP, un bilan de 10 ans

Jusqu'en 2020, tous les rapports annuels du contractant ont été soumis en rendant compte des périodes intermédiaires entre les réunions de la Commission de l'ICCAT (octobre à septembre). À la lumière de l'examen des données du ROP effectué par le Secrétariat de l'ICCAT, le contractant et les CPC, il a été décidé en 2020 de modifier les rapports annuels du contractant pour qu'ils soient reflétés par une période de déclaration par année calendaire. Bien qu'il s'agisse d'un ajustement judicieux, cela rend impossible une comparaison précise de l'activité de transbordement des rapports annuels de l'actuel contractant avec les années précédant 2020. Par conséquent, la figure ci-dessous résume le contenu du tableau 1, par année calendaire.

D'une manière générale, cela démontre une tendance à la baisse de l'activité de transbordement en mer des navires opérant avec un observateur du ROP à bord, avec une activité généralement en baisse depuis 2011, et en chute libre après 2018.

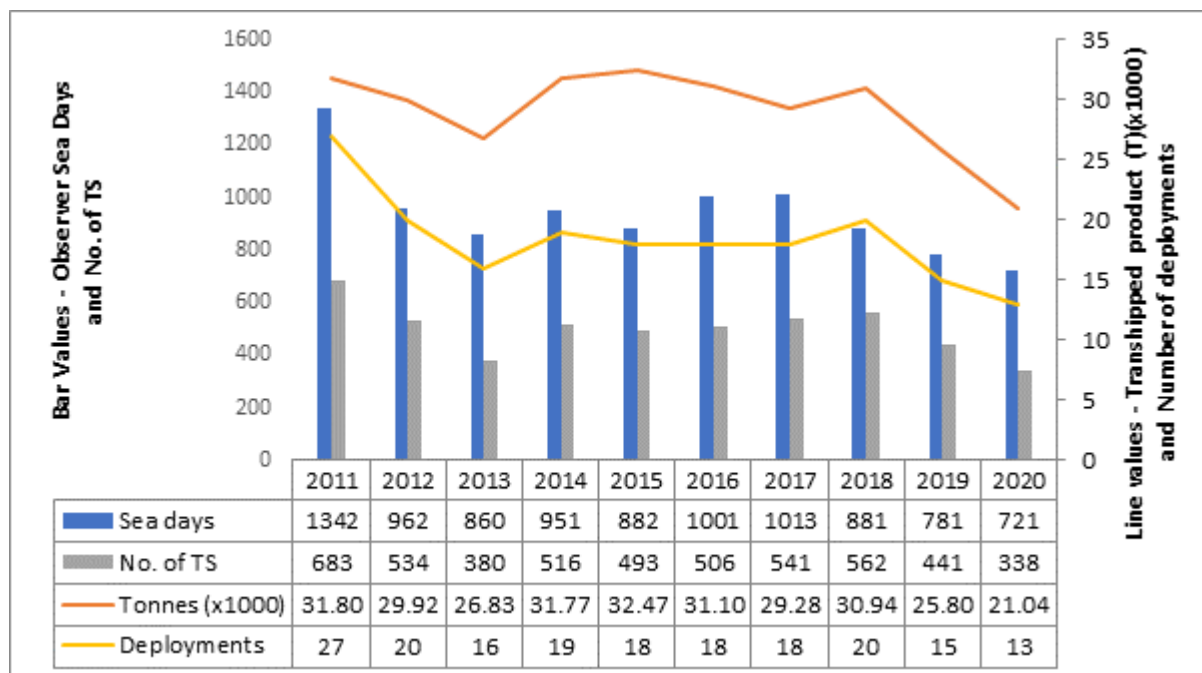


Figure 10. Examen décennal de l'activité de transbordement à l'ICCAT. Un résumé par année calendaire du nombre de jours de mer des observateurs (barre bleue), du nombre de transbordements en mer (barre grise), de la quantité de produits transbordés (par millier de tonnes) (ligne orange) et du nombre de déploiements d'observateurs (ligne jaune).

Conclusions et Recommandations.

Le programme ROP de l'ICCAT, en place depuis 13 ans, n'avait auparavant rencontré aucun problème majeur. La pandémie de coronavirus de 2020 a présenté des défis sans précédent en matière de déploiement et de récupération des observateurs. Compte tenu de ces éléments, l'impact global s'est limité à un déploiement de force majeure sans observateur, et à des coûts plus élevés attribués aux périodes de transit prolongées pour la récupération des observateurs, ainsi qu'aux exigences de mise en quarantaine et de test associées.

Le consortium demeure très attaché au programme et les deux partenaires continuent à collaborer étroitement, tout en assurant une grande efficacité du programme, en maintenant les normes des observateurs et la qualité des déclarations. Tout est mis en œuvre pour garantir une efficacité optimale des déploiements et pour en minimiser les coûts.

Comme il est mentionné dans le rapport de l'année dernière, au cours de ses 14 années de fonctionnement, le programme a accumulé un grand nombre de données sur les espèces, les lieux de pesée et les pavillons des navires transbordant, qui sont actuellement utilisées pour vérifier les déclarations de transbordement et donner un résumé des opérations de transbordement. Le consortium encouragerait l'élaboration d'une analyse détaillée et d'un rapport de synthèse mis à la disposition des CPC et couvrant les tendances des opérations de transbordement au fil des ans, les changements dans la quantité et la valeur des captures ainsi que les modèles de comportement des flottilles en ce qui concerne leurs opérations

Le consortium cherche toujours à améliorer et à innover le programme afin de s'assurer qu'il répond aux exigences opérationnelles et de déclaration de la manière la plus efficace possible. Le consortium estime qu'il existe un potentiel important pour développer davantage le programme, et dispose de l'engagement et de l'expérience nécessaires pour y parvenir. Ces innovations peuvent inclure : l'exploration du potentiel de la surveillance électronique pour compléter et renforcer de manière holistique le rôle de l'observation physique, de l'échantillonnage aléatoire de l'ADN et de l'échantillonnage biologique des produits transbordés ; et la possibilité de travailler en étroite collaboration avec des organisations qui utilisent des données de télédétection pour surveiller les transbordements en mer.

D'un point de vue qualitatif, les observateurs fournissent un feedback positif concernant leur travail dans le cadre du ROP de l'ICCAT ; même si les observations peuvent être intenses et s'étendre sur plusieurs jours, pendant de longues heures, ils apprécient et valorisent leur travail au sein du programme. De nombreux observateurs sont désireux de rester disponibles pour le déploiement et, à la lumière de la pandémie actuelle de coronavirus, et de continuer à jouer un rôle important dans le renforcement des MCS au sein de cette pêcherie.

Appendice 1

Observateurs de l'ICCAT formés (actuellement en activité).

Nom de l'observateur	N° de l'ICCAT
Jaco Visagie	012
Henry John Heyns	015
Schalk Visagie	025
Gary Breedt	027
Peter Lafite	028
Piscine Elcimo	044
Marius Kapp	050
Taylan Koken	101
Julio Ocon	102
Pedro Costa	103
Basil Vilakazi	104
Mzwandile Silekwa	106
Dwight Reed Dryer	108
Eddie Higgins	110
Ricardo Jorge Monteiro Silva	114
Tony Dimitrov	117
Llewelyn Lewis	119
Alistair Burls	121
Anthony Donnelly	123
Rebeca Ocon	124
Maurice O'Malley	128
Philip Robyn	130
Bruce Biffard	133
Belinda Moya	137
Silvestre Ramos Natario	145
Sami Yildiz	147
Levent Ali Erkal	148
Johann Beets	152
Konstantinos Papadopoulos	153
Javier Guevara Vivo	154
Hugo Dias	155
Peet Botes	161
Beatriz Adriana Rodriguez Delgado	163
Daniel Flanet Gomes de Andrade	166
Felix Morales Hernandez	168
Ana Orts Perez	177
Rauf Berkay Eryericer	181
Cansin Alkan	182

Nom de l'observateur	N° de l'ICCAT
Ugur Kaplama	183
Liam Fergusson	185
Chuma Sijaj	186
Lena Vulic	189
Miran Babic	190
Matea Haggia	191
Mario Latkovic	192
Luka Glamuzina	193
Martin Emanuel	194
James Mason	195
Christian Louw	196

*Les numéros des nouvelles cartes d'identification commencent maintenant à partir de 101 depuis l'introduction d'une carte d'identification unique pour les programmes d'observateurs des transbordements de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT de sorte que le numéro d'identification de l'observateur sera le même pour les trois programmes.

Descriptions et codes de non-applications potentielles

Cas de PNC	Code
Général	
L'observateur a été empêché d'exercer ses fonctions à bord du LSPLV	GLV
Document / Vérification	
Déclaration de transbordement non remplie	DTD
Transbordement dans la ZEE sans l'autorisation de l'État côtier	DEZ
Transbordements non documentés de poissons reçus par le LSPLV	DFR
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation préalable de transbordement à l'observateur	DNP
Autorisation préalable de transbordement non conforme avec l'État de pavillon	DNS
VMS	
Aucun VMS n'a été montré à l'observateur à bord du LSPLV	VNP
Aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS	VNL
ATF	
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation de pêche à l'observateur	ANP
Autorisation de pêche non conforme avec l'État de pavillon	ANS
Dates d'autorisation de pêche non valides	AID
Autorisation de pêche non valide dans la zone de l'ICCAT	AIA
Carnet de pêche	
Le LSPLV n'a pas présenté de carnet de pêche à l'observateur	LNP
Données incorrectes saisies dans le carnet de pêche	LEI
Carnet de pêche non relié	LNB
Feuilles du carnet de pêche non numérotées	LNN
Identification	
Navire dépourvu de numéro ICCAT participant aux opérations de transbordement	INN
Les marques ne sont pas correctement affichées sur le LSPLV	IIM
CCSBT	
Aucun document de capture de la CCSBT n'a été présenté pour le SBT	CND
SBT non ciblé individuellement	CNT
Autre	
Autre cas non couvert ailleurs	OTH